

Budget rectificatif 1/2012: financement de l'ITER

2012/2011(BUD) - 20/04/2012 - Acte final

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif n° 1 de l'Union européenne pour l'exercice 2012.

ACTE LÉGISLATIF : 2012/360/UE, Euratom.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 1/2012 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 20 avril 2012 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif a pour but d'inscrire au budget 2012 un montant de **650 millions EUR en crédits d'engagement à l'article 08 20 02 Euratom – Entreprise commune ITER – *Fusion for Energy* (F4E)**. Il est conforme à l'accord conclu avec le Conseil en décembre 2011 pour financer le coût supplémentaire de 1,3 milliard EUR pour le projet ITER en 2012-2013.